



Secrétariat Général

N° tél. : 01.69.49.76.31

N/Réf. : NDA/MR/LH

Arrêté n° 98/211
(série A)

OBJET : délégation de fonctions et de signature durant l'absence du Maire à Madame Nicole LAMOTH

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-17,

VU l'ordre du tableau du Conseil Municipal,

CONSIDERANT que le Maire est empêché durant la période du 23 décembre 1998 au 2 janvier 1999 inclus,

ARRETE

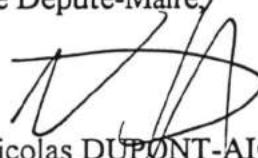
Article 1er : Conformément à l'ordre du tableau du Conseil Municipal, Madame Nicole LAMOTH, Premier Adjoint, remplace durant la période du 23 décembre 1998 au 2 janvier 1999 inclus, provisoirement le Maire dans la plénitude de ses fonctions. Elle reçoit donc délégation de fonctions et de signature pour traiter les affaires correspondantes.

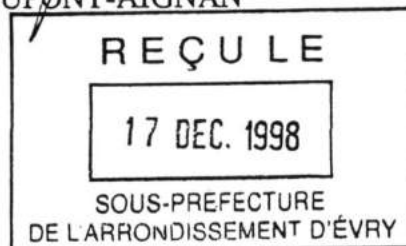
Article 2 : Le présent arrêté sera transmis à Madame le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement d'Evry, ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal de Brunoy, Receveur Municipal, et à l'intéressée.

Fait à Yerres, le 15 décembre 1998



Le Député-Maire,


Nicolas DUPONT-AIGNAN



HÔTEL DE VILLE

60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98

TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

296

